

**Direction des ressources financières et contractuelles -  
2020-10-14**

**La rémunération de M. Lemire pour la période visée**

Un montant total de 177 013 \$ a été versé en salaire à M. Lemire pendant la période visée.

**Le remboursement de dépenses effectué à M. Lemire pour la période visée.**

**Sommaire des frais réclamés par M. Jean Lemire**

(Du 1er septembre 2019 au 31 août 2020)

Transport	10 361,89 \$
Hébergement	- \$
Repas	5 224,41 \$
Petites dépenses	1 722,02 \$
<b>TOTAL</b>	<b>17 308,32 \$</b>

À titre informatif, on compte 9 158,63 \$ en frais d'hébergement pour M. Lemire pendant la période visée. Ils n'apparaissent pas dans le sommaire puisqu'il ne s'agit pas de frais qui ont d'abord été assumés par M. Lemire pour ensuite être réclamés par ce dernier.